

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 octobre 2021 à 18h30 à la Mairie**

### Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER,  
J-Louis JEANSON, Patrick LECOMTE, Jean-Michel BELOTTI, Isabelle RICART, Sylvette GRANDPIERRE,

Excusé-e-s : Frédéric RZEPKA,

Administratif : Brigitte CAPPÉ

Public : Mrs Stéphane RICART, Stéphan CHARPENTIER et Franck MATHIS

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibération pour choix définitif du Cabinet d'Architectes du Patrimoine pour la réalisation de l'étude de restauration de l'Eglise Saint Antoine d'Arzillières**

Après lecture du rapport de M. l'Ingénieur du Patrimoine, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité choisi le Cabinet d'Architectes GISSINGER et TELLIER de Reims

Montant de la prestation : 21 828 € TTC, étude de sol comprise.

Une demande de subvention à hauteur de 50 % sera demandée à la DRAC.

Des demandes de subvention seront aussi demandées auprès du Département et la Région ou tout autre organisme susceptible d'aider la commune à régler le montant de cette étude.

- **Avis sur devis restauration de l'ancienne mairie.**

Un devis pour fourniture et pose de papier peint et de peinture a été demandé auprès de NV Aérogommage et de Vitry Synergic pour la restauration de l'ancienne mairie.

Après lecture des deux devis, le conseil municipal souhaiterait faire travailler NV Aérogommage mais il s'avère que le devis est plus élevé que Vitry Synergic.

Par conséquent, le conseil municipal charge le Maire de demander à NV Aérogommage de revoir son devis si cela est possible.

- **Demande de subvention par le JUDO Club du Perthois de Thièblemont Farémont**

Le Judo Club du Perthois compte dans ces adhérents une personne de la commune.

Afin de faire vivre le club, son Président demande une aide au fonctionnement.

Le conseil municipal émet un avis défavorable car, jusqu'à ce jour, toutes les nouvelles demandes faites par des clubs sportifs ont été refusées.

- **Demande Skate parc par un administré**

Raphaël demande la réalisation d'un modeste skate parc sur la commune pour faire rouler skate, trottinette, vélo ou roller.

Il propose, pour la réalisation de ce projet, l'apport d'une aide financière personnelle de 200 €.

Le conseil municipal prend acte de sa demande et apprécie vivement le geste de Raphaël cependant, un avis défavorable est donné. En cause, la sécurité beaucoup trop contraignante et le montant total des travaux.

- **Réponse de l'expert de GROUPAMA sur l'état de catastrophe naturelle pour l'église Saint Antoine**

Vu l'arrêté de catastrophe naturelle,

Considérant les fissures sur les murs de l'église, une demande de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA.

Un expert est passé en Août dernier pour se rendre compte des dommages.

Après avoir fait le tour de l'église, il a jugé que les fissures ne portaient pas du sol.

Conclusion de l'expert : « le désordre n'est pas imputable à la sécheresse ».

## Divers

- **Fuite de l'étang Flancourt :**

Suite aux travaux réalisés sur l'étang de Flancourt, une fuite est survenue près de la buse.

Pour éviter que l'étang ne se vide, des travaux de colmatage ont été réalisés.

A ce jour, à la cote 0, l'étang ne fuit plus.

A surveiller !

- **Route de Neuville**

Travail bien fait.

Un conseiller municipal demande si les cailloux superflus seront récupérés :

- La réponse est « non », ils seront mis sur les bas-côtés.

L'entreprise SAVOLDELLI n'a pas terminé les travaux.

La Rue du Château reste à faire ainsi que la peinture (ligne médiane, stop etc...)

- **Espaces verts**

Les espaces verts sur la commune n'ont jamais été aussi mal entretenus.

Cela est une compétence intercommunale.

Malgré les interventions récurrentes du Maire auprès de la CCVCD, rien n'y fait.

Le CAT devrait intervenir jeudi 14 octobre. A suivre !

- **Fibre**

La fibre optique est arrivée.

Les raccordements devraient être réalisés fin 2021/début 2022 si tout va bien.....

- **Epanchage de grève sur les chemins**

Le président de l'Association Foncière informe que le travail réalisé par le fournisseur de grève qui remplace les transports ENGEL n'est pas très acceptable.

Il souhaiterait changer de fournisseur dès l'année prochaine.

Voir le prix du m3 de grève avant de changer de fournisseur.

- **Antenne téléphone**

A ce jour, nous n'avons pas de nouvelle de ATC France. Projet en stand bail.

- **Eolienne**

Le projet est en cours. Le développeur BayWa-R.e réceptionne les projets de promesse de bail au fur à mesure que les propriétaires les envoient.

M. Stéphan Charpentier, même s'il n'est pas contre les éoliennes, n'en souhaite pas dans notre secteur pour des raisons de pollutions visuelle et sonore.

Malgré cela, le Maire explique que l'installation d'éoliennes sur le territoire communal pourrait apporter une aide financière conséquente pour la commune et que cela éviterait d'augmenter les impôts car les dotations de l'Etat sont en très forte baisse.

- **Manifestations festives**

Les manifestations festives vont peut-être reprendre.

Une réunion aura lieu le 15 octobre 2021 à 18h30 pour décider si la soirée Moules-Frites aura lieu le 10 novembre et la soirée Sainte Barbe le 04 décembre.

Le Maire informe que, si ces manifestations ont lieu, le pass-sanitaire sera obligatoire pour participer à ces festivités.

**L'ordre du jour étant terminé, le Maire lève la séance et donne la parole au public.**

M. Stéphane RICART est venu avec une bouteille d'eau très colorée (rouille) en expliquant que c'est l'eau qui coule de ses robinets malgré des filtres installés en amont et cela, tous les jours.

Il a aussi apporté lesdits filtres pour prouver ses dires à l'Assemblée.

Mrs CHARPENTIER et MATHIS sont venus pour les mêmes raisons.

M. RICART nous avait déjà fait part de cette situation.

Les services de la CCVCD avaient été prévenus.

Le Maire en avait discuté de vive voix avec les responsables du service Eau de la CCVCD.

Mrs RICART, CHARPENTIER et MATHIS demandent qu'une réunion soit organisée avec le service Eau de la CCVCD et VEOLIA Eau.

Suivant les agents de VEOLIA Eau, plusieurs possibilités seraient à étudier :

1°) faire un maillage de la Rue de la Mairie vers la Rue de Blaise

2°) mettre une purge automatique

Après réflexion, le Maire stipule que l'installation d'une purge automatique n'est pas vraiment envisageable car le rendement du réseau en serait impacté (*c'est comme s'il y avait une fuite*).

Concernant le maillage, l'eau qui arrive chez M. CHARPENTIER sera toujours colorée puisqu'en fin de réseau.

Le Maire va rencontrer le vice-Président de la CCVCD responsable de l'eau afin de lui soumettre ce problème.

Mrs RICART, CHARPENTIER et MATHIS seront informés de la situation.

M. MATHIS informe que les bouches devant chez lui sont trop près de son mur et que lorsque VEOLIA intervient pour purger le réseau, l'eau colorée coule dans sa cour et salit tout sur son passage.

Voir si les bouches pourraient être déplacées.

Le Maire, Michel CAPPÉ